



**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 NOVEMBRE 2020 À 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne, se sont réunis à la salle polyvalente de Yenne, sise à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MILLION-BRODAZ Patrick, MLODORZENIEC Lara, MOIROUD François, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Absents ou excusés : Madame et Messieurs MASSON Jean-Jacques, PADERNOZ René et SIMOND Evelyne

Pouvoirs :

Monsieur MASSON Jean-Jacques à Monsieur VIGNE Cédric
Monsieur PADERNOZ René à Monsieur MILLION-BRODAZ Patrick
Madame SIMOND Evelyne à Monsieur MOIROUD François

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat en Savoie - Adhésion au SPPEH-PTRE
- ❖ Suivi Plan tourisme Région
- ❖ Mise à jour tableau des emplois
- ❖ Mandatement des factures des transporteurs suite au covid
- ❖ Réflexion sur les modalités de financement du service de collecte des déchets
- ❖ Travaux en régie concernant le pompage du Rizolet
- ❖ Appel solidarité aux collectivités par l'ADM des Alpes-Maritimes
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des rajouts proposés ci-dessous par M. Pierre SULPICE :

Page 2 – M. Pierre SULPICE rappelle que la date d'application d'un nouveau tarif de redevance s'effectue tous les 6 mois :

- 9 novembre pour le 01/01/2021

- Mi-mai pour le 01/07/2021
- Mi-novembre pour le 01/01/2022
- Etc

Page 3 – Le Conseil communautaire rejette, à l’unanimité, le retour à la TEOM.

❖ Service Public de la Performance Energétique de l’Habitat en Savoie - Adhésion au SPPEH-PTRE

Mme Laurence BOIRON informe l’assemblée que la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015, impose la mise en place d’un Service public de la performance énergétique de l’habitat (SPPEH).

Ce service doit être mis en œuvre à l’échelle d’un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.

Mme BOIRON souligne que la mission première et obligatoire du SPPEH est d’accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Cette mission est gratuite pour le particulier et exercée de manière neutre et indépendante.

Afin de répondre de manière cohérente à la loi et dans le but de massifier la rénovation énergétique, une réflexion entre les EPCI, les Syndicats mixtes associés et le Département de la Savoie a été engagée dès fin 2018.

La CCY a participé avec le SMAPS à cette réflexion collective à l’échelle de la Savoie et reconnaît le Département en tant que structure porteuse de la Plateforme du Service Public Performance Energétique de l’Habitat. L’engagement de la collectivité est prévu sur 3 ans avec un concours financier à minima de 0,50 € par habitant et par an, concours financier qui dépendra du niveau d’ambition et des modalités définies ultérieurement dans la convention.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l’unanimité, l’intégration de la CCY à la Plateforme du Service Public Performance Energétique de l’Habitat, et sa participation financière à hauteur de 0,50 € par habitant et par an à minima, sur 3 ans.

❖ Suivi Plan tourisme Région

M. François MOIROUD rappelle à l’assemblée que la Région AuRA et les collectivités du territoire ont souhaité bâtir un programme de développement touristique structurant à l’échelle des 4 EPCI (CCLA, CCVG, CCY et CCCC) intitulé Plan Ambition Région.

Il souligne que ce dispositif unique va permettre des financements régionaux importants, sur la base des 3 axes ci-dessous :

- Créer un territoire d’excellence de pleine nature (valorisation des sites remarquables, faciliter les déplacements, pratique randonnée et activités aquatiques,)
- Augmenter le nombre de lits touristiques avec des réalisations pertinentes et originales, et qualifier l’hébergement existant.

- Créer une liaison véloroute entre le lac du Bourget et le lac de Paladru pour créer la véloroute des 5 lacs.

Cette liaison des 5 lacs va permettre également de créer un maillage local et des boucles secondaires sur le territoire.

Lors de la visite de M. Wauquiez en février 2020, il a été validé le soutien financier et la maîtrise d'ouvrage de la Région sur ce dossier.

M. MOIROUD souligne l'intérêt de pouvoir intégrer ce nouveau dispositif régional et se félicite de l'intervention de la Région.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la candidature de la CCY au Plan Ambition Région.

❖ Mise à jour tableau des emplois

Il est précisé que la mise à jour du tableau des emplois concerne uniquement des postes du service périscolaire et de l'ALSH afin de mettre en adéquation les postes et les nécessités des services.

Cette mise à jour est notamment due :

- A l'harmonisation des horaires de garderie le matin sur tous les sites qui entraîne une augmentation du temps de travail de certains agents assurant ce créneau.
- Au travail réalisé conjointement entre le service périscolaire et les Marmots, afin de mettre en commun des postes dont les quotités de travail permettent d'être plus attractif, de pérenniser la présence des agents et de s'inscrire dans un travail en transversalité au sein du pôle.

Des augmentations de temps de travail ont ainsi été proposées à certains agents, en intégrant les heures complémentaires / supplémentaires faites de façon récurrente aux Marmots et au périscolaire.

Cela va permettre une plus grande visibilité au sein de ces services.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour tableau des emplois, telle que précisée ci-dessus.

❖ Mandatement des factures des transporteurs suite au covid

Il est précisé que, par arrêté du 6 août 2020, la Région a décidé de prendre en charge les frais de désinfection des cars scolaires et les mesures sanitaires mises en œuvre par les transporteurs, ceci dans le cadre des recommandations du protocole national de déconfinement dans le secteur des transports.

La Région demande aux collectivités organisatrices de mandater directement les dépenses engagées aux transporteurs, dépenses qui seront ensuite remboursées par la Région.

Les frais concernent 2 compagnies de transport pour une somme s'élevant à 3.200,02 €.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le mandatement par la CCY des dépenses engagées par les transporteurs, dépenses qui seront ensuite remboursées par la Région.

Mme Lara MLODORZENIEC est obligée de quitter la séance. Elle donne pouvoir à Mme Stéphanie CHALBOS.

❖ Réflexion sur les modalités de financement du service de collecte des déchets

Mme Laurence BOIRON rappelle en préambule l'historique de la compétence OM et présente les différentes modalités de financement.

Il est projeté ensuite un document présentant l'évolution et la répartition des coûts par service, les dépenses prévisionnelles d'investissement et les propositions de grille tarifaire selon les modalités de financement.

Les chiffres présentés montrent que depuis 2018 les recettes ne parviennent plus à compenser les dépenses. Le budget s'équilibre grâce à l'excédent qui se réduit d'année en année. Quel que soit le mode de financement proposé (REOM ou RI), il y aura une augmentation plus ou moins conséquente de la redevance pour les foyers.

Mme Lauriane COUTURIER SAINT-MAURICE demande si le contrôle d'accès à la déchetterie peut diminuer le tonnage de déchets issus des professionnels.

Il est répondu que c'est possible mais difficile à mesurer. Cela dit, c'est moins le cas dans les territoires ruraux. La diminution ne devrait donc pas être significative.

Mme Stéphanie CHALBOS ne comprend pas qu'on puisse augmenter autant la redevance d'un seul coup, alors que ces difficultés financières étaient déjà connues au mandat précédent. Elle ne cautionne pas cette augmentation de 90 € environ par foyer. On ne peut demander un tel effort aux administrés. Il est répondu que sans cette augmentation de la redevance, il faudra piocher cette année encore sur l'excédent.

M. Pierre Sulpice relève que les investissements envisagés pèsent beaucoup dans cette augmentation. Dans la mesure où il n'est pas possible d'emprunter (au regard du projet en cours lié à la caserne de gendarmerie), il faut peut-être répartir les investissements sur plusieurs années, voire décaler ceux les moins urgents. Il souligne néanmoins que, quel que soit le mode de financement retenu (RI ou REOM), il y aura une augmentation.

Il est précisé qu'un emprunt court actuellement pour les containers semi-enterrés, emprunt d'un montant de 50.000 €/an qui se termine en 2024. Il pourrait y avoir ensuite des marges de manœuvre supplémentaires.

M. Didier PADEY s'étonne du coût de la déchetterie. Peut-être faut-il envisager d'installer sur place un broyeur à végétaux pour limiter les tonnages.

Il est répondu qu'un compacteur passe régulièrement à la déchetterie. Par ailleurs, ce ne sont pas les végétaux qui coûtent le plus cher.

M. PADEY se demande s'il n'existe pas des entreprises qui loueraient les containers, ce qui permettrait peut-être de faire des économies.

Il est demandé si l'accès par badge à la déchetterie est une obligation réglementaire. Il est répondu négativement. Cela dit, c'est un choix qui a été fait parmi tous les EPCI voisins. Avec ces installations, ils ont limité le nombre de passages annuel en déchetterie. C'est pourquoi certains de leurs usagers viennent déposer les déchets chez nous.

M. Jean-Jacques DANTIN demande combien il y a de dépôts par foyer. Il est répondu une trentaine en moyenne.

Mme Stéphanie CHALBOS souligne l'importance de la communication et de la pédagogie pour expliquer aux administrés cette augmentation. Elle ajoute qu'au regard des touristes de passage, la REOM est préférable.

M. Pierre SULPICE insiste également sur la sensibilisation des usagers au « mieux trier », notamment en allant à la déchetterie.

M. le Président remercie le Directeur des Services Techniques pour le travail présenté. Désormais, il convient de se positionner entre la RI et la REOM, sachant que la tarification pourra être traitée ultérieurement.

Il revient sur sa rencontre avec les élus de La Balme qui demandaient la fin de la RI, ainsi que sur les dépôts sauvages observés quotidiennement sur Yenne.

A la demande du Président, et avec l'accord de l'Assemblée, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après dépouillement, ci-dessous les résultats du vote :

- Nombre de voix : 25
- REOM : 22 voix pour
- RI : 3 voix pour

Le Conseil communautaire APPROUVE, à la majorité, la mise en place de la REOM en lieu et place de la redevance incitative.

❖ Travaux en régie concernant le pompage du Rizolet

M. le Président rappelle qu'une partie des travaux de la station de pompage du Risolet a été réalisée en régie par les fontainiers du service des eaux.

Il expose qu'afin de pouvoir amortir ces travaux, il convient de les basculer en section d'investissement. Cette opération comptable nécessite une autorisation spéciale afin de prendre en compte les travaux effectués en régie.

M. Jean-Jacques DANTIN tient par ailleurs à remercier et féliciter les agents du service des eaux pour la qualité du travail réalisé.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le basculement en section d'investissement des travaux de la station de pompage du Risolet, afin de prendre en compte ces travaux effectués en régie par le service des eaux.

❖ Appel solidarité aux collectivités par l'ADM des Alpes-Maritimes

M. le Président informe l'Assemblée d'un appel aux dons lancé par l'association des Maires des Alpes-Maritimes pour les communes sinistrées suite à la tempête meurtrière qui a frappé le département le mois dernier.

M. le Président est favorable à un geste à hauteur de 1.000 €.

MM. François MOIROUD et Patrick MILLION-BRODAZ, qui ont reçu respectivement les pouvoirs de Mme Evelyne SIMOND et M. René PADERNOZ, informent le Conseil que ces deux conseillers communautaires souhaitent s'abstenir, n'ayant pas suffisamment d'information sur les réalités budgétaires et fiscales des dites communes.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité moins deux abstentions, une aide de 1.000 € pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

❖ Questions diverses

- Recherche en eau sur la plaine de Yenne

M. le Président rappelle que le Département pilote et finance un programme de recherche en eau dans la plaine de Yenne afin de sécuriser l'alimentation de la CCY. Depuis 1990, plusieurs forages situés à proximité de Yenne ont été réalisés sans succès.

M. le Président rappelle que la création d'un puits dans la nappe alluviale du Rhône sera probablement, à long terme, la seule solution pérenne pour la ressource en eau de notre secteur.

A cet égard, le Département souhaite poursuivre la recherche plus au nord, entre le hameau de Petit Lagneux et la commune de Jongieux. Une prospection géophysique est envisagée pendant l'hiver. La CCY va prendre contact avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés afin d'obtenir leur autorisation.

- Réunion TEPOS

M. le Président informe l'Assemblée de deux réunions en visio-conférence sur TEPOS, Territoire à Energies Positive. Il propose aux élus qui le souhaitent de participer ensemble à ces visio-conférences dans la petite salle de réunion de la communauté de communes.

- Grippe aviaire

M. le Président informe l'Assemblée du courrier reçu de la Préfecture relatif au développement actuel du virus influenza aviaire en Savoie. Il demande aux élus de mettre en œuvre les mesures de prévention obligatoires mises en place par la DDCSPP (Cf courrier joint).

- Crise sanitaire

Mme Sandrine GANDY informe l'Assemblée de la demande préfectorale concernant la mise en place dans les CIAS d'un plan d'urgence auprès des personnes vulnérables.

A cette fin, Mme GANDY propose de transmettre aux mairies la liste des personnes bénéficiaires des aides sociales. Elle invite par ailleurs les Maires à créer des liens, notamment téléphoniques, avec ces personnes fragiles.

Séance levée à 22H00

Fait à Yenne, le 16 novembre 2020

Le Président,
G. DUMOLLARD

